



Paris, le 18 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De Christophe Najdovski, adjoint chargé des Transports, de la Voirie, des Déplacements et de l'Espace Public et Myriam El Khomri, adjointe chargée de la Sécurité, de la Prévention, de la Politique de la Ville et de l'Intégration

Plusieurs centaines de Vélib' ont été dégradés cette semaine à Paris. Avec la Maire de Paris, Anne Hidalgo, nous condamnons avec la plus grande fermeté ces actes de vandalisme revendiqués qui nuisent à la qualité du service, pénalisent en premier lieu les usagers et représentent un coût budgétaire conséquent.

Vélib' connaît depuis 2007, un grand succès populaire, jamais démenti : au début du mois d'avril, la barre des 200 millions de locations a été franchie et le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter, atteignant à ce jour les 260.000 abonnés annuels. Il constitue une offre de déplacement que les Parisiennes et les Parisiens, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, ont largement adoptée. Offre de mobilité durable et écologique, Vélib' répond aux objectifs que s'est fixée la Ville de Paris de renforcer les déplacements doux et propres, pour une ville plus fluide et apaisée.

Le phénomène de vandalisme de ces derniers jours, sur les vélos mis à disposition, porte atteinte à ce service public populaire.

Pour répondre à ces actes de vandalisme, la Ville de Paris a signé le 7 janvier 2013 une convention avec le Parquet de Paris, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la société JCDecaux, créant un dispositif de réparation pénale « Vélib', tu casses, tu ré pares ».

A ce jour, 44 mineurs ont été concernés par cette mesure de réparation pénale. Ces jeunes sont intégrés au sein des équipes chargées de leur réparation, dans les ateliers de Cyclocity (la filiale de JCDecaux qui réalise la remise en état systématique des Vélib' endommagés). Cette réponse pénale constitue **une action efficace de lutte contre la récidive** permettant, dans un délai rapide, de répondre au délit par une sanction responsabilisante.

Une campagne de sensibilisation va également être prochainement lancée auprès du public scolaire.

Parce que toute atteinte à Vélib' constitue une atteinte au service public, les dégradations doivent être fermement condamnées et chacun doit donc faire preuve de civisme pour que ce service continue à bénéficier au plus grand nombre.

Contact presse :

Nadhéra Beletreche / Quitterie Lemasson – 01 42 76 49 61

mairiedeParis.servicepresse@paris.fr